***CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION***

Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte

Réservations : Par téléphone, ou E-Mail

Pour des séjours de plus de 3 jours, nous envoyons un contrat de réservation en double exemplaire à nos hôtes.

Un acompte de 30% du montant total du prix du séjour est demandé.
Le solde du prix du séjour est à payer 45 jours avant la date d'arrivée.
Paiement : Par chèque ou espèces. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Horaires : Le gîte est à la disposition de nos hôtes à partir de 15h et le jour du départ jusqu'à 10 h.

Après avoir vérifié les disponibilités des lieux par mail, ou téléphone vous pourrez remplir le formulaire de réservation, disponible via l'article " *Formulaire de réservation*", et l'envoyer avec votre acompte.

***CONDITIONS GENERALES DE LOCATION***

 Conditions générales de location

-Article 1- Conclusion du contrat:

La réservation devient dés lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 30% du montant total de la location et un exemplaire des 3 pages du contrat de location daté et signé.

Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personne physique ou moral-Sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

-Article 2- Annulation par le locataire:

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. Les sommes versées restent acquises au propriétaire.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24h sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié et les sommes versées restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son gîte.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

-Article3- Annulation par le propriétaire:

En cas d'annulation de la location par le propriétaire celui-ci remboursera au locataire l'intégralité des sommes versées.

-Article 4- Arrivée/Départ:

Les locations se font du samedi 15h00 au samedi 10h00, sauf accord préalable

-Heure d'arrivée:. Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

-Heure de départ: Une famille attend peut-être de s'installer dans le gîte qu'elle a réservé. C'est pourquoi nous demandons de respecter l'heure de départ.

-Dans la mesure du possible, nous pourrons adapter ces horaires pour cas exceptionnels

-Article 5- règlement du solde:

-Le solde est envoyé 45 jours avant la date d'entrée dans les lieux sauf entente particulière.

-Article 6- État des lieux et inventaire:

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront fait contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou son représentant et le locataire. Ces documents porteront la signature des deux parties. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

-L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ

-Si vous ne souhaitez pas faire le ménage en partant, un forfait de 45 euros vous sera demandé.

-Article 7- dépôt de garantie ou caution:

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le présent contrat est demandé par le propriétaire. Ce dépôt est restitué, après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Si le montant du dépôt de garantie est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie.

-En cas de départ anticipé ( antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat ) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

-Article 8- Durée du séjour:

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

-Article 9- Utilisation des lieux:

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Le locataire s'engage à rendre le meublé à son départ aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

-Article 10- Capacité:

Le présent contrat est établi pour la capacité maximum de personnes indiquées sur le contrat de location. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

-Article 11- Animaux:

-Les animaux ne sont pas admis dans notre gîte.

-Article 12- Assurances:

-Le locataire certifie avoir une assurance comprenant la responsabilité civile. Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance de type villégiature pour ces différents risques.

-Article 13: Location linge:

-Il est possible de louer le linge au tarif suivant:

-location drap de lit (drap 160 + housse de couette +traversin) : 9,50 euros.

-location drap de lit (drap 140 + housse de couette +traversin) : 9 euros.

-location (6 draps de bains + 6 serviettes de toilette + 6 gants de toilettes + 6 torchons) : 10 euros.

-Article 14: Utilisation des lieux :

-Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

-Article 15 : Invités :

-Pour garder un caractère paisible à notre cadre, nous vous demandons si vous désirez recevoir des personnes, de nous prévenir. De plus, un prix par personne et par jour sera appliqué, en cas d'utilisation de la piscine. Le prix est établi à 10 euros/jour /personne.

-Article 16 : Piscine :

-Conformément à la législation, notre piscine est clôturée. Nous sensibilisons nos hôtes sur le fait que vos enfants sont sous votre surveillance et non sous la nôtre. En conséquence, nous vous demanderons  d'écrire et signer la phrase suivante «  EN AUCUNE MANIÈRE NOUS NE TENONS RESPONSABLES LES PROPRIÉTAIRES DU GITE POUR TOUT ACCIDENT POUVANT SURVENIR SUR LA PROPRIÉTÉ, DANS ET AUTOUR DE LA PISCINE »

-Article 17 : Paiement des charges :

En hiver, un forfait de 35 euros par semaine vous est demandé pour le chauffage.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location.

Fait à Gréasque, le : 01/01/2010

Signature du locataire Signature du propriétaire avec mention : Lu et approuvé